

actuellement une réserve secondaire non officielle.

Je crois qu'on a présenté des thèses bien étayées au nom des banques pour démontrer qu'il n'était pas nécessaire d'inclure la réserve secondaire statutaire. J'aurais aimé que les dispositions visant les premières réserves statutaires assurent cette souplesse que l'on constate aux États-Unis. J'en ai parlé l'autre jour au ministre dans le privé. Nous avons vu récemment que la *Federal Reserve Board* a réduit le taux des dépôts à terme payables sur avis de 4 à 3 p. 100 en deux étapes: de 4 à 3½ p. 100 et de 3½ p. 100. Il s'agissait de relâcher les limites sur le crédit qui avaient été imposées aux États-Unis.

• (5.00 p.m.)

A mon avis, le ministre aurait dû considérer que cette disposition pouvait s'appliquer au régime bancaire canadien. La souplesse dont on fait preuve maintenant vise à mettre plus d'argent en circulation, mais ceci modifie invariablement le prix des obligations et le taux d'intérêt des valeurs d'État. Je ne suis pas trop sûr que ce soit le résultat escompté. Autrement dit j'aimerais que le ministre des Finances fournisse au gouverneur de la Banque du Canada un autre instrument de contrôle monétaire. Je ne veux pas dire qu'il faille accorder au gouverneur de la Banque du Canada un pouvoir illimité, mais à cet égard je pense qu'il consulterait le ministre. Au lieu de dire que, dans ces circonstances, les premières réserves à l'égard des dépôts remboursables sur préavis seront toujours fixés à 4 p. 100, le gouverneur de la Banque du Canada devrait pouvoir les augmenter. Cependant, aucune souplesse n'est possible en dehors du cadre des réserves, sauf au moyen du plafonnement de la masse monétaire. Cette initiative, à mon avis, ne se solderait pas nécessairement par tous les résultats bénéfiques que nous souhaiterions.

Je voudrais que le ministre songe—peut-être l'a-t-il fait et alors j'écouterai attentivement sa réponse—à l'opportunité d'accorder au gouverneur de la Banque du Canada le droit d'abaisser le pourcentage de réserves exigées à l'égard des dépôts à terme et à vue.

J'aimerais que le ministre réponde à ces deux questions. Je constate qu'il est cinq heures.

M. le président: Comme il est cinq heures, vais-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger dans la soirée ou à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Dans la soirée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à supprimer la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire afin de nous permettre de reprendre l'étude interrompue à cinq heures? Le bill en question est urgent, la Chambre le sait. Vu notre progrès j'espère qu'on voudra bien accéder à ma demande.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je le regrette, mais j'estime d'urgence égale l'étude de certains bills d'initiative parlementaire. Jeudi dernier nous avons supprimé cette période et récemment nous n'en avons tenu aucun compte. Nous avons avancé l'étude du projet de loi sur les banques et nous devrions nous en tenir à cela.

L'hon. M. McIlraith: Il semble qu'il y ait ici un certain malentendu. La question a été mûrement débattue et le député fait preuve de parti-pris en laissant croire que ce n'est pas le cas. Peut-être pourrait-on songer à reprendre l'étude du bill.

L'hon. M. Lambert: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. McIlraith: J'espère que je ne causerai pas d'embarras à l'honorable député mais la plupart des députés qui voulaient prendre part à la discussion des bills d'intérêt privé ont été consultés et semblaient disposés à continuer l'étude du bill sur les banques.

L'hon. M. Lambert: Étant donné que le ministre des Travaux publics savaient que j'avais la charge des travaux concernant ce bill, cet après-midi, il aurait pu me consulter. Nous avons accompli d'excellents progrès et après avoir offert, hier soir, d'adopter plus de 70 articles en bloc, nous en arrivons maintenant au cœur du bill. Je ne peux pas consentir à poursuivre la discussion de ce bill après cinq heures, un vendredi après-midi, quand un bon nombre de députés sont absents.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voudrais corriger une impression qui pourrait rester au compte rendu à la suite des paroles